

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

**CORPS DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS**

ETAT - MAJOR

RN 151 - ROSIERS
36130 MONTIERCHAUME

☎ : 02 54 25 21 00
E-Mail : contact@sdis36.org

N/REF : 2021/PRS/ 2329/FLC/AJ
Affaire suivie par le Lieutenant 1^{er}cl Le Clézio (Tél. 02 54 25 20 29)

Montierchaume, le

21 DEC. 2021

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Préfet
DREAL Centre-Val de Loire
UID 18-36
Sub2-36

OBJET : Avis DAE - Société PICOTY CENTRE - Allée André-Marie Ampère, ZI des Daubourgs à Le Blanc.

REFER. : Votre dossier reçu au SDIS le 19 mai 2021

N/REF : 2019/PRS/4293 /FLC/AJ du 28 juin 2019

Par transmission citée en référence, vous m'avez fait parvenir pour avis un dossier d'autorisation d'exploiter relatif à la Société PICOTY CENTRE ENERGIE SERVICES - ZI des Daubourgs, Allée André-Marie Ampère - commune du Blanc.

Au vu des modifications apportées au dossier DAE en date du 11 octobre 2021 portant sur :

- Le stationnement des engins de secours en dehors de la zone du flux thermique de 3kw/m²,
- Création d'une zone balisée au sol, située au niveau des raccords afin de conserver une distance d'éloignement de 4 mètres entre les cuves de stockage des huiles usagées et le camion de dépotage en stationnement.
- Le scénario majorant d'un feu de camion.

Défense extérieure contre l'incendie du site :

- poteau incendie : **2 poteaux incendie**
- distance des poteaux incendie : **PEI n°61 : 145m - PEI n°76 : 155 m**
- débit du PEI : **PEI n°61 - 45m³/h - PEI n°76 - 31m³/h**

Débit des PEI non simultanés

- réserve incendie : **réserve incendie de la zone de 500m³ à 50m**

❖ **CONCLUSION**

L'analyse du site démontre que la défense extérieure contre l'incendie du projet et l'accessibilité au site, au titre du droit des sols selon le Code de l'Urbanisme, **permettent de garantir un niveau de sécurité suffisant en respectant les préconisations émises ci-dessus.**

Pour mémoire, je vous rappelle les principales :

- **Un potentiel hydraulique de 60m³/h et ce pendant 2 heures soit 120m³ à moins de 200m du risque le plus éloigné par voie carrossable.**
- **Maintenir l'accessibilité aux points d'eau incendie du site conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Indre.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur
Colonel hors classe Eric BELGIOINO

